

05/06/2009

### **Le Couple Jehan MEQUINION x Jehenne DELEPOUVE**

Un correspondant vient de me poser une question par courriel à propos de mon ascendance MEQUINION x DELEPOUVE : il s'interrogeait sur les dates de naissance de Jenne DELEPOUVE et de son fils Jacques MEQUINION, dates calculées à partir d'âges indiqués dans les actes de sépulture, ce qui m'a amené à regarder un acte du Gros de Saint\_Omer, dont j'avais une copie dans mes archives, la transaction 1632-23 :

*Comparurent personnellement Jehan MECQUINION machon de stil et Jehenne DELEPOUVE sa femme demeurant à Cléty Anthoine DELEPOUVE boulangier de stil demeurant en cette ville de St-Omer Marcq SOUDAN joeusne homme à marier fils Grégoire eagé de 23 ans ainsy qu'il a déclaré et Jacqueline LE FEBVRE vefve de Grégoire SOUDAN se faisant fort de Péronne SOUDAN sa fille Jan DELEPOUVE et Jossine DELEPOUVE frère et sœurs de feu Pierre DELEPOUVE eagé le dit Jan de 20 ans et la dite Jossine de 23 ans le tout environ Jacques BENAULT labourier demt à Cléty ayant emprins la tutelle de Jan Martine et Anne DELEPOUVE enfants aussi du dit Pierre DELEPOUVE d'une part Nicollas POLLART marchand demeurant en la ville ... relict de Catherine SOUDAN (anciennement ?) vefve de Jan MALBAU d'autre part et recognurent les dites parties que pour éviter le procès et difficultés qu'il se pourrait ... la succession que polroit compete aux dits premier comparants par le par le trépas de Catherine SOUDAN de laquelle ils sont héritiers ... app... nourrir paix et amitié par ... se sont accordés et approché de l'ung avecq l'autre en la forme que ... la somme de 800 florins monoie d'Artois qui faict à quatre ... à chacun deux cents florins qu'ils ont confessé avoir reçu du dit Nicolas POLLART dont ils se sont tenus et tiennent pour contens le quictant et tous aultres qu'il appartient avoir moeiennant ce par les dits premiers comparants ... et transportent pour et au profit du dit Nicollas POLLART ... acceptant et ses hoirs tout le droit de succession tant mobiliare que immobiliare que leur polroit à competer et appartenir après le trespas de la dite Catherine SOUDAN (...)*

(Anthoine DELEPOUVE cité ci-dessus pourrait être celui qui est assisté par Jacques BENAULT, son oncle maternel lors du contrat de mariage du 31/03/1618 - Gros de Saint-Omer acte n° 94 - relevé par Philippe DERIEUX.)

Dans un premier temps, j'avais fait une confusion entre le couple Liévin MEQUINION x Jenne DELEPOUVE dont je descends et ce couple Jehan MEQUINION x Jehenne DELEPOUVE; mais, dans cet acte, il s'agit en effet d'un autre couple: Sur les cueilloirs de Cléty, il y a au début du XVIIème siècle deux Jean (ou Jehan) MECQUINION

Beaucoup de travail en perspective pour reconstituer les familles MEQUINION, DELEPOUVE et SOUDAN...

(D'après le texte ci-dessus, Jehenne, Anthoine et Pierre DELEPOUVE, ainsi que Grégoire SOUDAN, seraient cohéritiers de Catherine SOUDAN. Seraient-ce des frères et sœurs utérines?)

Bernard CHOVAUX  
<http://bchovaux.fr/>